



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2004/L.31
14 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

Vingt et unième session

Buenos Aires, 6-14 décembre 2004

Point 3 de l'ordre du jour

**Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques
des incidences des changements climatiques ainsi que
de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements**

**ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES
DES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AINSI QUE
DE LA VULNÉRABILITÉ ET DE L'ADAPTATION
À CES CHANGEMENTS**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité de l'échange d'informations, de données d'expérience et de vues entre les Parties, experts et organisations qui avaient participé à l'atelier organisé au cours de la session sur «l'application de méthodes et d'outils, y compris de modèles régionaux, pour évaluer les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, et sur les liens entre l'adaptation et le développement durable». Il a exprimé sa gratitude aux intervenants pour leurs contributions et a remercié le secrétariat d'avoir établi un document de base relatif aux méthodes applicables pour évaluer les incidences et concevoir des mesures d'adaptation (FCCC/SBSTA/2004/INF.13). Le SBSTA a également pris note des vues communiquées par les Parties, qui étaient rassemblées dans les documents FCCC/SBSTA/2004/MISC.12 et Add.1
2. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen de ce point de l'ordre du jour. Il a décidé de transmettre le projet de texte ci-après à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine plus avant.

GE.04-70978 (F) 151204 151204
EZE.04-532

Projet de texte

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique est convenu d'établir un programme de travail quinquennal structuré sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements. Les questions suivantes seraient examinées: données et méthodes, évaluations de la vulnérabilité, planification de l'adaptation et mesures à prendre dans ce domaine et intégration dans le développement durable compte tenu du mandat de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique énoncé à l'article 9 de la Convention.

2. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a prié le secrétariat, agissant sous la direction du Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, d'organiser à sa vingt-deuxième session (mai 2005) un atelier dans le but de définir plus précisément les questions inscrites au programme de travail et de faciliter la poursuite de l'échange d'informations et de données d'expérience. Il a invité les Parties à communiquer leurs vues sur le programme de travail au secrétariat pour le 31 mars 2005. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a prié le secrétariat de rassembler les vues communiquées par les Parties dans un document de la série MISC, afin de faciliter la poursuite de l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa vingt-deuxième session.
